RCS : PARIS
Code greffe : 7501

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2018 B 15781
Numéro SIREN : 840 628 895
Nom ou dénomination : VIVOPTIM SOLUTIONS

Ce dépôt a été enregistré le 22/07/2020 sous le numéro de dépôt 47723

DEPOT DES COMPTES ANNUELS

DATE DEPOT : 22-07-2020

N° DE DEPOT : 047723

N° GESTION : 2018B15781

N° SIREN : 840628895

DENOMINATION : VIVOPTIM SOLUTIONS

ADRESSE : 3 square Max-Hymans 75748 Paris cedex 15

MILLESIME : 2019

VIVOPTIM SOLUTIONS

COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2019

Certifiés conformes

La Présidente

Signé par Alexandrine DE VALLOIS
Le 05/06/2020

Signed with universign

Table des matières

I. **Bilan au 31 décembre 2019** 3

A. Bilan actif 3

B. Bilan Passif 4

C. Engagements reçus et donnés 5

II. **Compte de résultat de l'exercice 2019** 6

III. **Compte de résultat de l'exercice 2019 (suite)** 7

IV. **Annexe aux comptes sociaux** 8

A. Faits caractéristiques de l'exercice 8

Note n°1 : Faits caractéristiques de l'exercice 8

B. Référentiel comptable et réglementaire 8

C. Informations relatives à certains postes du bilan 10

1. Bilan actif 10

D. Informations sur les postes du compte de résultat 14

Bilan au 31 décembre 2019

A. Bilan actif

(milliers d'euros)	Note	31/12/2019 Brut	Amort. et dépréciations	Net
ACTIF IMMOBILISÉ				
Immobilisations incorporelles	3&5	**3 457**	**696**	**2 760**
Concessions, brevets, licences…		3 415	696	2 718
Autres immobilisations incorporelles		-	-	-
Immobilisations incorporelles en cours		42	-	42
Immobilisations corporelles		**-**	**-**	**-**
Terrains		-	-	-
Constructions		-	-	-
Autres immobilisations corporelles		-	-	-
Immobilisations corporelles en cours		-	-	-
Immobilisations financières		**-**	**-**	**-**
Titres de participations		-	-	-
Créances rattachées à des participations		-	-	-
Autres titres immobilisés		-	-	-
Prêts		-	-	-
Autres immobilisations financières		-	-	-
TOTAL I		**3 457**	**696**	**2 760**
ACTIF CIRCULANT	11			
Clients et comptes rattachés		-	-	-
Autres créances		106	-	106
Valeurs mobilières de placement		-	-	-
Disponibilités		2 915	-	2 915
Charges constatées d'avance		3	-	3
TOTAL II		**3 024**	**-**	**3 024**
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)		-	-	-
Écarts de conversion actif (IV)		-	-	-
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV)		**6 481**	**696**	**5 784**

B. Bilan Passif

(milliers d'euros)	Note	31/12/2019
CAPITAUX PROPRES	**12**	
Capital		2 000
Fonds de dotation sans droit de reprise		-
Primes d'émission, fusion, apport		-
Ecarts de réévaluation		-
Réserves		-
Réserve légale		-
Réserves réglementées		-
Autres réserves		-
Report à nouveau		-
Résultat de l'exercice		233
Subventions d'investissment		-
Provisions réglementées		2 718
TOTAL I		**4 951**
PROVISIONS		
Provisions pour risques		-
Provisions pour charges		-
TOTAL II		-
DETTES	**14**	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		-
Emprunts et dettes financières divers		-
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		385
Dettes fiscales et sociales		107
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		275
Autres dettes		16
Produits constatés d'avance		50
TOTAL III		**833**
Écarts de conversion passif (IV)		-
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV)		**5 784**

C. Engagements reçus et donnés

(milliers d'euros)	31/12/19
Engagements reçus	-
Engagements donnés	-
Avals, cautions et garanties de crédit donnés	-
Titres et actifs acquis avec engagements de revente	-
Autres engagements sur titres, actifs ou revenus	-
Droits de tirage donnés à un fonds de garantie	-
Autres engagements donnés	-
Engagements réciproques	-
Val reçues en nantissement des cess et rétrocess	-
Val reçues d'organismes ayant donné des op en subst	-
Val gérées dans le cadre d'eng pris au titre de la branche 25	-
Autres engagements réciproques	-
Valeurs appartenant à des mutuelles	-
Autres valeurs détenues pour le compte de tiers	-

Compte de résultat de l'exercice 2019

(En milliers d'euros)	Note	31/12/2019
Produits d'exploitation		
Ventes de marchandises		-
Production vendue (biens et services)		6 277
CHIFFRE D'AFFAIRES NET		**6 277**
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions		-
Cotisations		-
Autres produits d'exploitation		-
TOTAL I		**6 277**
Charges d'exploitation		
Autres achats, charges et services externes		1 570
Impôts, taxes et versements assimilés		2
Rémunérations du personnel		63
Charges sociales		24
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions		696
Autres charges		885
TOTAL II		**3 241**
RÉSULTAT D'EXPLOITATION		**3 036**
Produits financiers		
De participations		-
Revenus des prêts et placements et produits assimilés		-
Revenus d'autres valeurs mobilières de l'actif immobilisé		-
Autres intérêts et produits assimilés		-
Reprises sur dépréciations, provisions et transferts de charges		-
Différences positives de change		-
Produits nets s/cessions de valeurs mobilières de placement		-
TOTAL III		-
Charges financières		
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions		-
Intérêts et charges assimilées		-
Différences négatives de change		-
Charges nettes s/cessions valeurs mobilières de placement		-
TOTAL IV		-
RÉSULTAT FINANCIER		-
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔT		**3 036**

Compte de résultat de l'exercice 2019 (suite)

Produits exceptionnels	
Sur opérations de gestion	0
Sur opérations en capital	-
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	-
TOTAL V	**0**
Charges exceptionnelles	
Sur opérations de gestion	0
Sur opérations en capital	-
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	2 718
TOTAL VI	**2 718**
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	**-2 718**
IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES (VII)	**85**
TOTAL DES PRODUITS	**6 277**
TOTAL DES CHARGES	**6 043**
RÉSULTAT NET	**233**

Annexe aux comptes sociaux

A. Faits caractéristiques de l'exercice

Note n°1 : Faits caractéristiques de l'exercice

VIVOPTIM SOLUTIONS est une société par actions simplifiée à associé unique créée le 25 juin 2018 par MGEN. Elle est immatriculée au R.C.S. de Paris sous le n°840 628 895.

Le capital social d'un montant de 2 000 milliers d'euros est entièrement appelé, libéré et versé.

L'objet principal de la SASU est la **conception, le développement, la mise en œuvre, l'évaluation et la commercialisation de téléservices innovants** dans le domaine de la santé, de la médecine, du mieux-être auprès des adhérents de MGEN, de ses salariés, des établissements de Livre III et d'autres organismes clients (Harmonie Mutuelle…).

Evènements :

En juillet 2018, lancement de VIVOPTIM CARDIO chez MGEN.

En janvier 2019, lancement du service Bien Être chez Harmonie Mutualité.

En novembre 2019, lancement du programme VIVOPTIM CARDIO chez Mutuelle d'Entreprise Schneider Electric.

Par exception, le premier exercice social est d'une durée de 18 mois.

Note n°1 bis : Evènements significatifs post-clôture

Les évènements liés à la pandémie Covid 19 n'ont pas affecté l'activité de la société. Les états financiers de la société ont été préparés sur la base de la continuité de l'activité.
En conformité avec les normes comptables applicables aux évènements post-clôture, ces éléments n'ont pas d'impact sur les états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2019.
A la date d'arrêté des comptes de la société pour l'exercice clos le 31 décembre 2019, la direction n'a pas connaissance d'éléments significatifs qui remettent en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation.

B. Référentiel comptable et réglementaire

Note n°2 : Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels de l'exercice 2019 ont été établis conformément aux dispositions du règlement ANC 2014-03 relatif au plan comptable général, établi par l'autorité des normes comptables le 5 juin 2014 et homologué par arrêté ministériel du 8 septembre 2014 (JO du 15 octobre 2014).

Les conventions comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux principes de base :

- Continuité de l'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- Indépendance des exercices.

La méthode retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

1) Immobilisations incorporelles et corporelles

La valeur brute des éléments de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens et des frais d'acquisition.

Les durées d'amortissements retenues ont été déterminées en fonction des durées d'utilité des biens considérées selon le mode linéaire telles que présentées aux notes 3 et 5.

Type d'immobilisations	Mode	Durée
Constructions		
- Gros œuvre	Linéaire	30 à 65 ans
- Clos couverts	Linéaire	10 à 30 ans
- Lots techniques	Linéaire	10 à 25 ans
- Second œuvre	Linéaire	5 à 15 ans
Installations générales agencements divers	**Linéaire**	**10 ans**
Matériel informatique	**Linéaire**	**3 ans**

Une dépréciation est constatée si la valeur actuelle devient inférieure à la valeur nette comptable.

2) Immobilisations financières

Les immobilisations financières sont enregistrées à l'actif du bilan pour leur coût d'acquisition.

Une dépréciation est comptabilisée si leur valeur probable de négociation est inférieure à leur valeur nette comptable.

3) Stocks

Les stocks de matières et de marchandises sont valorisés à leur coût d'acquisition. Le cas échéant, une dépréciation est pratiquée pour tenir compte de la valeur actuelle à la date de clôture de l'exercice.

4) Créances et comptes rattachés

Les créances sont évaluées à leur valeur nominale.

Les créances sont, le cas échéant, dépréciées pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles sont susceptibles de donner lieu.

5) Provisions pour risques et charges

Des provisions sont constituées pour couvrir les risques et charges que des évènements survenus ou en cours rendent probables, nettement précisés quant à leur objet, mais dont la réalisation, l'échéance ou le montant reste incertain.

C. Informations relatives à certains postes du bilan

1. Bilan actif

Note n° 3 : Immobilisations incorporelles – Mouvements principaux

(En milliers d'euros)	Valeur brute au 01/01/2019	Augmentation	Diminution	Valeur brute au 31/12/2019
Frais d'établissement	-	-	-	-
Frais de recherche et de développement	-	-	-	-
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires	-	3 415	-	3 415
Fonds commercial	-	-	-	-
Autres immobilisations incorporelles	-	-	-	-
Immobilisations incorporelles en cours	-	42	-	42
Avances et acomptes	-	-	-	-
Total immobilisations incorporelles	**-**	**-**	**-**	**-**
TOTAL	**-**	**3 457**	**-**	**3 457**

Note n° 4 : Informations sur la réévaluation

Néant.

Note n° 5 : Immobilisations incorporelles – Amortissements pour dépréciation

(milliers d'euros)	Montant au 01/01/2019	Dotations	Reprises	Montant au 31/12/2019
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires	-	696	-	696
Autres immobilisations incorporelles	-	-	-	-
Total immobilisations incorporelles	**-**	**696**	**-**	**696**
TOTAL	**-**	**696**	**-**	**696**

Note n° 6 : Immobilisations corporelles – Mouvements principaux

Néant.

Note n° 7 : Immobilisations corporelles – Amortissements pour dépréciation

Néant.

Note n° 8 : Titres de participation – Mouvements principaux

Néant.

Note n° 9 : Immobilisations financières

Néant.

Note n° 10 : Entités liées, filiales et participations

- MGEN

Note n° 11 : Nature et échéance des créances

(milliers d'euros)	Montant brut	Échéance à un an au plus	Échéance à plus d'un an
Créances rattachées à des participations	-	-	-
Prêts et autres immobilisations financières	-	-	-
Créances de l'actif immobilisé	**-**	**-**	**-**
Créances clients et comptes rattachés	-	-	-
Autres créances	106	106	-
Valeurs mobilières de placement	-	-	-
Disponibilités	2 915	2 915	-
Charges constatées d'avance	3	3	-
Créances de l'actif circulant	**3 024**	**3 024**	**-**
TOTAL	**3 024**	**3 024**	**-**

Le poste « Autres Créances » d'un montant de 106 milliers d'euros correspond principalement à :

- la TVA déductible sur immobilisations pour 15 milliers d'euros,
- la TVA déductible sur biens et service pour un montant de 52 milliers d'euros,
- un crédit de TVA d'un montant de 7 milliers d'euros,
- la TVA sur factures non parvenues pour un montant de 31 milliers d'euros.

Le poste « Disponibilités » d'un montant de 2 915 milliers d'euros se compose de :

- 915 milliers d'euros de disponibilité sur le compte bancaire BRED,
- 2 000 milliers d'euros de souscription de 2 comptes de dépôts à terme d'un montant de 1 000 milliers d'euros d'une durée de 5 ans (taux actuariel 0.4492%).

2. Bilan passif

Note n° 12 : Fonds propres

(En milliers d'euros)	Capital social	Fonds de dotation sans droit de reprise	Primes d'apport et de fusion	Réserves et report à nouveau	Résultat de l'exercice	Provisions réglementées	Total
Solde au 31 décembre N-1 avant affectation du résultat	-	-	-	-	-	-	-
Augmentations de capital	2 000	-	-	-	-	-	2 000
Réduction du capital	-	-	-	-	-	-	-
Affectation du résultat N-1	-	-	-	-	-	-	-
Dividendes distribués au titre de l'exercice N-1	-	-	-	-	-	-	-
Résultat de l'exercice N	-	-	-	-	233	-	233
Autres variations de la période	-	-	-	-	-	2 718	2 718
SOLDE AU 31 DÉCEMBRE N AVANT AFFECTATION DU RÉSULTAT	**2 000**	**-**	**-**	**-**	**233**	**2 718**	**4 951**

Le capital social d'un montant de 2 000 milliers d'euro se compose de 20 000 actions d'une valeur nominale de 100 euros.

Conformément à la doctrine administrative (BOI-BIC-CHG-20-30-30-20170301 §80 et 90), VIVOPTIM SOLUTIONS a fait le choix d'amortir la totalité du coût des logiciels créés en interne et ainsi de bénéficier de la déduction immédiate sur le plan fiscal.

La provision réglementée, d'un montant de 2 718 milliers d'euros, correspond à l'amortissement dérogatoire sur logiciels et licences acquis jusqu'au 31 décembre 2019 et complète l'amortissement économique effectué à l'actif du bilan.

Note n° 13 : Provisions pour risques et charges

Néant.

Note n° 14 : Etat des dettes

En milliers d'euros	Montant brut	Échéance à un an au plus	Échéance à plus d'un an et cinq ans au plus	Échéance à plus de cinq ans
Emprunts obligataires	-	-	-	-
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	-	-	-	-
Emprunts et dettes financières divers	-	-	-	-
SOUS-TOTAL EMPRUNTS ET DETTES FINANCIÈRES	**-**	**-**	**-**	**-**
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	385	385	-	-
Dettes fiscales et sociales	107	107	-	-
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	275	275	-	-
Autres dettes	16	16	-	-
Produits constatés d'avance	50	50	-	-
TOTAL DES DETTES	**833**	**833**	**-**	**-**

Informations sur les postes du compte de résultat

Note n° 15 : Le chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires s'élève à 6 277 milliers d'euros et se répartit de la façon suivante :

- 5 712 milliers d'euros, MGEN
- 560 milliers d'euros, HARMONIE MUTUALITE,
- 5 milliers d'euros, MUTUELLE ENTREPRISES SCHNEIDER ELECTRIC

Note n° 16 : Autres éléments du compte de résultat

Les charges d'exploitations s'élèvent à 3 241 milliers d'euros.

Le poste « autres achats et charges externes » d'un montant de 1 570 milliers d'euros comprend principalement :

- locations pour un montant de 82 milliers d'euros,
- honoraires pour un montant de 1 327 milliers d'euros,
- publicité pour un montant de 47 milliers d'euros,
- personnel extérieur pour un montant de 16 milliers d'euros,
- frais de colloques, séminaires et documentation générale pour un montant de 38 milliers d'euros,
- achats divers pour un montant de 45 milliers d'euros,
- voyages et déplacements pour un montant de 12 milliers d'euros.

Le poste « impôts et taxes et versements assimilés » correspond à la taxe sur les bureaux.

Le poste « rémunération du personnel » d'un montant de 63 milliers d'euros correspond aux salaires versés aux collaborateurs recrutés au cours du 4ème trimestre 2019.

Le poste « dotation aux amortissements » d'un montant de 696 milliers d'euros correspond à une annuité d'amortissements comptable.

Le poste « autres charges » d'un montant de 885 milliers d'euros correspond aux redevances et licences.

Le résultat fiscal

En milliers d'euros	2019
Résultat comptable avant impôts	**318**
Réintégrations	**2**
Déductions	**0**
Résultat fiscal	**320**
Impôts 15% <38120 €	**6**
Impôts 28% >38120 €	**79**
TOTAL IMPÔTS	**85**

Le résultat exceptionnel

Le résultat exceptionnel, d'un montant de -2 718 milliers d'euros, correspond à l'amortissement complémentaire.

D. Informations sur les postes du compte de résultat

Fiscalité latente et différé :

Néant.

Effectifs :

Effectif du personnel au cours du 4ème trimestre 2019 : 4 cadres

Rémunération des dirigeants :

Néant.

Entreprises liées :

MGEN

Honoraires des commissaires aux comptes :
Les honoraires des Commissaires aux comptes s'élèvent à 15 milliers d'euros.

VIVOPTIM SOLUTIONS
Société par actions simplifiée au capital de 2.000.000 euros
Siège social : 3, Square Max-Hymans – 75748 Paris Cedex 15
RCS PARIS 840 628 895

PROCES-VERBAL DES DECISIONS
DE L'ASSOCIEE UNIQUE
DU 23 JUIN 2020

L'an deux mille vingt,
Le vingt-trois juin,
A 14h00,

Mutuelle Générale de l'Education Nationale (MGEN), mutuelle soumise aux dispositions du livre II du Code de la mutualité dont le siège est sis 3, Square Max-Hymans – 75015 Paris, immatriculée sous le numéro SIREN 775 685 399, représentée par son Président, Monsieur Roland BERTHILIER,

En sa qualité d'Associée Unique de la société Vivoptim Solutions,

En présence de Madame Alexandrine DE VALLOIS, Présidente non associée de la Société.

I - A PREALABLEMENT EXPOSE CE QUI SUIT :

Les comptes annuels (bilan, compte de résultat, annexes) de l'exercice clos le 31 décembre 2019 ainsi que le rapport de gestion sur les opérations de l'exercice écoulé ont été établis par le Conseil d'administration de la Société.

Lesdits comptes annuels, le rapport de gestion du Conseil d'administration et le rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes ont été adressés à l'associée unique et l'inventaire a été tenu à sa disposition au siège social dans les délais légaux.

II - A PRIS LES DECISIONS SUIVANTES :

❖ ***A titre ordinaire :***

- Rapport de gestion du Conseil d'administration ;
- Rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes de l'exercice clos le 31.12.2019 ;
- Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31.12.2019 et quitus aux administrateurs ;
- Affectation du résultat ;
- Conventions visées à l'article L.227-10 du code du commerce et approbation desdites conventions ;

❖ ***A titre extraordinaire :***

- Transfert du siège social et modification corrélative de l'article 4 des statuts ;

- Questions diverses ;
- Pouvoirs en vue des formalités.

PREMIERE DECISION :

L'Associée unique, connaissance prise du rapport de gestion du Conseil d'administration et du rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2019, approuve lesdits comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexes), tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

En conséquence, elle donne aux membres du Conseil d'administration quitus de l'exécution de leur mandat pour l'exercice écoulé.

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, l'Associée unique prend acte prend acte qu'au cours de l'exercice écoulé, aucune somme n'a été enregistrée au titre des dépenses ou charges non déductibles fiscalement visées à l'article 39-4 du Code général des impôts.

DEUXIEME DECISION :

L'Associée unique, après avoir constaté que les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2019 font apparaître un bénéfice de 233 328.49 €, décide de l'affecter comme suit :

- Au poste « Réserve légale », à hauteur de 11 666 euros,
- Le solde, soit la somme de 221 662.49 euros au poste « Report à nouveau ».

Compte-tenu de cette affectation, les capitaux propres de la société s'élèvent à 4 951 405.11 euros.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, l'Associée unique prend acte qu'aucun dividende n'a été distribué depuis la constitution de la société.

TROISIEME DECISION :

L'Associée unique, après lecture du rapport de gestion du Conseil d'administration, concernant les conventions visées à l'article L.227-10 du Code de commerce, prend acte que la convention suivante a été conclue au cours de l'exercice :

- Une convention de prestations de services :
 - conclue entre VIVOPTIM SOLUTIONS et MGEN Union, Union de mutuelles soumise aux dispositions du Livre I du Code de la mutualité, dont le siège social est sis 3, square Max-Hymans- 75748 Paris Cedex 15, immatriculée sous le numéro SIREN 441 921 962,
 - à effet du 1er /01/2019 jusqu'au 31/12/2019, renouvelable par tacite reconduction par période d'un an, sauf résiliation par LRAR 3 mois avant l'échéance,
 - par laquelle MGEN Union s'engage à fournir au profit de VIVOPTIM SOLUTIONS, des prestations statistiques, de communication, de comptabilité et de contrôle de gestion, de mission de délégué à la protection des données,
 - moyennant un prix évalué en fonction des coûts réels de réalisation des prestations à l'euro/l'euro sur la base du temps passé, avec une facturation annuelle, à terme échu, les prestations étant soumises à TVA,

Et l'approuve.

QUATRIEME DECISION :

L'Associée unique, après lecture du rapport de gestion du Conseil d'administration, décide de transférer le siège social du 3, Square Max-Hymans – 75748 Paris Cedex 15 à Tour Montparnasse – 33 avenue du Maine – 75755 Paris Cedex 15, à compter du 06/01/2020, et de modifier corrélativement l'article des statuts, lequel sera désormais rédigé comme suit :

« *ARTICLE 4 - SIEGE SOCIAL*

Le siège social est fixé : ***Tour Maine Montparnasse – 33 avenue du Maine – 75015 Paris.***

Il pourra être transféré sur le territoire français sur simple décision du Conseil d'administration, sous réserve de ratification par la prochaine décision de l'associée unique ou de la collectivité des associés. »

CINQUIEME DECISION :

L'Associée unique donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal pour accomplir toutes formalités légales consécutives à l'adoption de la décision qui précède.

De tout ce que dessus, l'Associée unique a dressé et signé le présent procès-verbal.

L'Associée unique
MGEN
Représentée par son Président
Roland BERTHILIER

Signé par Roland BERTHILIER
Le 21/07/2020



KPMG S.A.
Siège social
Tour EQHO
2 Avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris la Défense Cedex
France

Téléphone : +33 (0)1 55 68 86 66
Télécopie : +33 (0)1 55 68 86 60
Site internet : www.kpmg.fr

Vivoptim Solutions S.A.S.

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice de 18 mois clos le 31 décembre 2019
Vivoptim Solutions S.A.S.
3, square Max Hymans - 75748 Paris Cedex 15
Ce rapport contient 19 pages
Référence : OFON/EKER

KPMG S.A.,
société française membre du réseau KPMG
constitué de cabinets indépendants adhérents de
KPMG International Cooperative, une entité de droit suisse.

Société anonyme d'expertise
comptable et de commissariat
aux comptes à directoire et
conseil de surveillance.
Inscrite au Tableau de l'Ordre
à Paris sous le n° 14-30080101
et à la Compagnie Régionale
des Commissaires aux Comptes
de Versailles.

Siège social :
KPMG S.A.
Tour Eqho
2 avenue Gambetta
92066 Paris la Défense Cedex
Capital : 5 497 100 €.
Code APE 6920Z
775 726 417 R.C.S. Nanterre
TVA Union Européenne
FR 77 775 726 417

KPMG S.A.
Siège social
Tour EQHO
2 Avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris la Défense Cedex
France

Téléphone : +33 (0)1 55 68 86 66
Télécopie : +33 (0)1 55 68 86 60
Site internet : www.kpmg.fr

Vivoptim Solutions S.A.S.

Siège social : 3, square Max Hymans - 75748 Paris Cedex 15
Capital social : €.2 000 000

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice de 18 mois clos le 31 décembre 2019

À l'associé unique de la S.A.S. Vivoptim Solutions,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'article 34 des statuts, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la S.A.S. Vivoptim Solutions relatifs à l'exercice de 18 mois clos le 31 décembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Ces comptes ont été arrêtés par le conseil d'administration le 17 avril 2020 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie "Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels" du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 25 juin 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

KPMG S.A.,
société française membre du réseau KPMG
constitué de cabinets indépendants adhérents de
KPMG International Cooperative, une entité de droit suisse.

Société anonyme d'expertise
comptable et de commissariat
aux comptes à directoire et
conseil de surveillance.
Inscrite au Tableau de l'Ordre
à Paris sous le n° 14-30080101
et à la Compagnie Régionale
des Commissaires aux Comptes
de Versailles.

Siège social :
KPMG S.A.
Tour Eqho
2 avenue Gambetta
92066 Paris la Défense Cedex
Capital : 5 497 100 €.
Code APE 6920Z
775 726 417 R.C.S. Nanterre
TVA Union Européenne
FR 77 775 726 417

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels arrêtés le 26 mai 2020, adressés à l'associé unique.

S'agissant des événements survenus et des éléments connus postérieurement à la date d'arrêté du rapport de gestion relatifs aux effets de la crise liée au Covid-19, la direction nous a indiqué qu'ils feront l'objet d'une communication à l'associé unique appelé à statuer sur les comptes.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-4 du code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

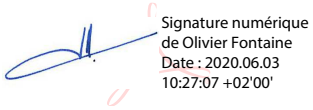
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris La Défense, le 3 juin 2020

KPMG S.A.



Olivier Fontaine
Associé

VIVOPTIM SOLUTIONS

COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2019

Table des matières

I. **Bilan au 31 décembre 2019** 3

A. Bilan actif 3

B. Bilan Passif 4

C. Engagements reçus et donnés 5

II. **Compte de résultat de l'exercice 2019** 6

III. **Compte de résultat de l'exercice 2019 (suite)** 7

IV. **Annexe aux comptes sociaux** 8

A. Faits caractéristiques de l'exercice 8

Note n°1 : Faits caractéristiques de l'exercice 8

B. Référentiel comptable et réglementaire 8

C. Informations relatives à certains postes du bilan 10

1. Bilan actif 10

D. Informations sur les postes du compte de résultat 14

Bilan au 31 décembre 2019

A. Bilan actif

(milliers d'euros)	Note	31/12/2019 Brut	Amort. et dépréciations	Net
ACTIF IMMOBILISÉ				
Immobilisations incorporelles	3&5	**3 457**	**696**	**2 760**
Concessions, brevets, licences…		3 415	696	2 718
Autres immobilisations incorporelles		-	-	-
Immobilisations incorporelles en cours		42	-	42
Immobilisations corporelles		**-**	**-**	**-**
Terrains		-	-	-
Constructions		-	-	-
Autres immobilisations corporelles		-	-	-
Immobilisations corporelles en cours		-	-	-
Immobilisations financières		**-**	**-**	**-**
Titres de participations		-	-	-
Créances rattachées à des participations		-	-	-
Autres titres immobilisés		-	-	-
Prêts		-	-	-
Autres immobilisations financières		-	-	-
TOTAL I		**3 457**	**696**	**2 760**
ACTIF CIRCULANT	11			
Clients et comptes rattachés		-	-	-
Autres créances		106	-	106
Valeurs mobilières de placement		-	-	-
Disponibilités		2 915	-	2 915
Charges constatées d'avance		3	-	3
TOTAL II		**3 024**	**-**	**3 024**
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)		-	-	-
Écarts de conversion actif (IV)		-	-	-
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV)		**6 481**	**696**	**5 784**

B. Bilan Passif

(milliers d'euros)	Note	31/12/2019
CAPITAUX PROPRES	**12**	
Capital		2 000
Fonds de dotation sans droit de reprise		-
Primes d'émission, fusion, apport		-
Ecarts de réévaluation		-
Réserves		-
Réserve légale		-
Réserves réglementées		-
Autres réserves		-
Report à nouveau		-
Résultat de l'exercice		233
Subventions d'investissment		-
Provisions réglementées		2 718
TOTAL I		**4 951**
PROVISIONS		
Provisions pour risques		-
Provisions pour charges		-
TOTAL II		-
DETTES	**14**	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		-
Emprunts et dettes financières divers		-
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		385
Dettes fiscales et sociales		107
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		275
Autres dettes		16
Produits constatés d'avance		50
TOTAL III		**833**
Écarts de conversion passif (IV)		-
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV)		**5 784**

C. Engagements reçus et donnés

(milliers d'euros)	31/12/19
Engagements reçus	-
Engagements donnés	-
Avals, cautions et garanties de crédit donnés	-
Titres et actifs acquis avec engagements de revente	-
Autres engagements sur titres, actifs ou revenus	-
Droits de tirage donnés à un fonds de garantie	-
Autres engagements donnés	-
Engagements réciproques	-
Val reçues en nantissement des cess et rétrocess	-
Val reçues d'organismes ayant donné des op en subst	-
Val gérées dans le cadre d'eng pris au titre de la branche 25	-
Autres engagements réciproques	-
Valeurs appartenant à des mutuelles	-
Autres valeurs détenues pour le compte de tiers	-

Compte de résultat de l'exercice 2019

(En milliers d'euros)	Note	31/12/2019
Produits d'exploitation		
Ventes de marchandises		-
Production vendue (biens et services)		6 277
CHIFFRE D'AFFAIRES NET		**6 277**
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions		-
Cotisations		-
Autres produits d'exploitation		-
TOTAL I		**6 277**
Charges d'exploitation		
Autres achats, charges et services externes		1 570
Impôts, taxes et versements assimilés		2
Rémunérations du personnel		63
Charges sociales		24
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions		696
Autres charges		885
TOTAL II		**3 241**
RÉSULTAT D'EXPLOITATION		**3 036**
Produits financiers		
De participations		-
Revenus des prêts et placements et produits assimilés		-
Revenus d'autres valeurs mobilières de l'actif immobilisé		-
Autres intérêts et produits assimilés		-
Reprises sur dépréciations, provisions et transferts de charges		-
Différences positives de change		-
Produits nets s/cessions de valeurs mobilières de placement		-
TOTAL III		-
Charges financières		
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions		-
Intérêts et charges assimilées		-
Différences négatives de change		-
Charges nettes s/cessions valeurs mobilières de placement		-
TOTAL IV		-
RÉSULTAT FINANCIER		**-**
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔT		**3 036**

Compte de résultat de l'exercice 2019 (suite)

Produits exceptionnels	
Sur opérations de gestion	0
Sur opérations en capital	-
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	-
TOTAL V	**0**
Charges exceptionnelles	
Sur opérations de gestion	0
Sur opérations en capital	-
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	2 718
TOTAL VI	**2 718**
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	**-2 718**
IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES (VII)	**85**
TOTAL DES PRODUITS	**6 277**
TOTAL DES CHARGES	**6 043**
RÉSULTAT NET	**233**

Annexe aux comptes sociaux

A. Faits caractéristiques de l'exercice

Note n°1 : Faits caractéristiques de l'exercice

VIVOPTIM SOLUTIONS est une société par actions simplifiée à associé unique créée le 25 juin 2018 par MGEN. Elle est immatriculée au R.C.S. de Paris sous le n°840 628 895.

Le capital social d'un montant de 2 000 milliers d'euros est entièrement appelé, libéré et versé.

L'objet principal de la SASU est la **conception, le développement, la mise en œuvre, l'évaluation et la commercialisation de téléservices innovants** dans le domaine de la santé, de la médecine, du mieux-être auprès des adhérents de MGEN, de ses salariés, des établissements de Livre III et d'autres organismes clients (Harmonie Mutuelle…).

Evènements :

En juillet 2018, lancement de VIVOPTIM CARDIO chez MGEN.

En janvier 2019, lancement du service Bien Être chez Harmonie Mutualité.

En novembre 2019, lancement du programme VIVOPTIM CARDIO chez Mutuelle d'Entreprise Schneider Electric.

Par exception, le premier exercice social est d'une durée de 18 mois.

Note n°1 bis : Evènements significatifs post-clôture

Les évènements liés à la pandémie Covid 19 n'ont pas affecté l'activité de la société. Les états financiers de la société ont été préparés sur la base de la continuité de l'activité.
En conformité avec les normes comptables applicables aux évènements post-clôture, ces éléments n'ont pas d'impact sur les états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2019.
A la date d'arrêté des comptes de la société pour l'exercice clos le 31 décembre 2019, la direction n'a pas connaissance d'éléments significatifs qui remettent en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation.

B. Référentiel comptable et réglementaire

Note n°2 : Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels de l'exercice 2019 ont été établis conformément aux dispositions du règlement ANC 2014-03 relatif au plan comptable général, établi par l'autorité des normes comptables le 5 juin 2014 et homologué par arrêté ministériel du 8 septembre 2014 (JO du 15 octobre 2014).

Les conventions comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux principes de base :

- Continuité de l'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- Indépendance des exercices.

La méthode retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

1) Immobilisations incorporelles et corporelles

La valeur brute des éléments de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens et des frais d'acquisition.

Les durées d'amortissements retenues ont été déterminées en fonction des durées d'utilité des biens considérées selon le mode linéaire telles que présentées aux notes 3 et 5.

Type d'immobilisations	Mode	Durée
Constructions		
- Gros œuvre	Linéaire	30 à 65 ans
- Clos couverts	Linéaire	10 à 30 ans
- Lots techniques	Linéaire	10 à 25 ans
- Second œuvre	Linéaire	5 à 15 ans
Installations générales agencements divers	**Linéaire**	**10 ans**
Matériel informatique	**Linéaire**	**3 ans**

Une dépréciation est constatée si la valeur actuelle devient inférieure à la valeur nette comptable.

2) Immobilisations financières

Les immobilisations financières sont enregistrées à l'actif du bilan pour leur coût d'acquisition.

Une dépréciation est comptabilisée si leur valeur probable de négociation est inférieure à leur valeur nette comptable.

3) Stocks

Les stocks de matières et de marchandises sont valorisés à leur coût d'acquisition. Le cas échéant, une dépréciation est pratiquée pour tenir compte de la valeur actuelle à la date de clôture de l'exercice.

4) Créances et comptes rattachés

Les créances sont évaluées à leur valeur nominale.

Les créances sont, le cas échéant, dépréciées pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles sont susceptibles de donner lieu.

5) Provisions pour risques et charges

Des provisions sont constituées pour couvrir les risques et charges que des évènements survenus ou en cours rendent probables, nettement précisés quant à leur objet, mais dont la réalisation, l'échéance ou le montant reste incertain.

C. Informations relatives à certains postes du bilan

1. *Bilan actif*

Note n° 3 : Immobilisations incorporelles – Mouvements principaux

(En milliers d'euros)	Valeur brute au 01/01/2019	Augmentation	Diminution	Valeur brute au 31/12/2019
Frais d'établissement	-	-	-	-
Frais de recherche et de développement	-	-	-	-
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires	-	3 415	-	3 415
Fonds commercial	-	-	-	-
Autres immobilisations incorporelles	-	-	-	-
Immobilisations incorporelles en cours	-	42	-	42
Avances et acomptes	-	-	-	-
Total immobilisations incorporelles	**-**	**-**	**-**	**-**
TOTAL	**-**	**3 457**	**-**	**3 457**

Note n° 4 : Informations sur la réévaluation

Néant.

Note n° 5 : Immobilisations incorporelles – Amortissements pour dépréciation

(milliers d'euros)	Montant au 01/01/2019	Dotations	Reprises	Montant au 31/12/2019
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires	-	696	-	696
Autres immobilisations incorporelles	-	-	-	-
Total immobilisations incorporelles	**-**	**696**	**-**	**696**
TOTAL	**-**	**696**	**-**	**696**

Note n° 6 : Immobilisations corporelles – Mouvements principaux

Néant.

Note n° 7 : Immobilisations corporelles – Amortissements pour dépréciation

Néant.

Note n° 8 : Titres de participation – Mouvements principaux

Néant.

Note n° 9 : Immobilisations financières

Néant.

Note n° 10 : Entités liées, filiales et participations

- MGEN

Note n° 11 : Nature et échéance des créances

(milliers d'euros)	Montant brut	Échéance à un an au plus	Échéance à plus d'un an
Créances rattachées à des participations	-	-	-
Prêts et autres immobilisations financières	-	-	-
Créances de l'actif immobilisé	**-**	**-**	**-**
Créances clients et comptes rattachés	-	-	-
Autres créances	106	106	-
Valeurs mobilières de placement	-	-	-
Disponibilités	2 915	2 915	-
Charges constatées d'avance	3	3	-
Créances de l'actif circulant	**3 024**	**3 024**	**-**
TOTAL	**3 024**	**3 024**	**-**

Le poste « Autres Créances » d'un montant de 106 milliers d'euros correspond principalement à :

- la TVA déductible sur immobilisations pour 15 milliers d'euros,
- la TVA déductible sur biens et service pour un montant de 52 milliers d'euros,
- un crédit de TVA d'un montant de 7 milliers d'euros,
- la TVA sur factures non parvenues pour un montant de 31 milliers d'euros.

Le poste « Disponibilités » d'un montant de 2 915 milliers d'euros se compose de :

- 915 milliers d'euros de disponibilité sur le compte bancaire BRED,
- 2 000 milliers d'euros de souscription de 2 comptes de dépôts à terme d'un montant de 1 000 milliers d'euros d'une durée de 5 ans (taux actuariel 0.4492%).

2. Bilan passif

Note n° 12 : Fonds propres

(En milliers d'euros)	Capital social	Fonds de dotation sans droit de reprise	Primes d'apport et de fusion	Réserves et report à nouveau	Résultat de l'exercice	Provisions réglementées	Total
Solde au 31 décembre N-1 avant affectation du résultat	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**
Augmentations de capital	2 000	-	-	-	-	-	2 000
Réduction du capital	-	-	-	-	-	-	-
Affectation du résultat N-1	-	-	-	-	-	-	-
Dividendes distribués au titre de l'exercice N-1	-	-	-	-	-	-	-
Résultat de l'exercice N	-	-	-	-	233	-	233
Autres variations de la période	-	-	-	-	-	2 718	2 718
SOLDE AU 31 DÉCEMBRE N AVANT AFFECTATION DU RÉSULTAT	**2 000**	**-**	**-**	**-**	**233**	**2 718**	**4 951**

Le capital social d'un montant de 2 000 milliers d'euro se compose de 20 000 actions d'une valeur nominale de 100 euros.

Conformément à la doctrine administrative (BOI-BIC-CHG-20-30-30-20170301 §80 et 90), VIVOPTIM SOLUTIONS a fait le choix d'amortir la totalité du coût des logiciels créés en interne et ainsi de bénéficier de la déduction immédiate sur le plan fiscal.

La provision réglementée, d'un montant de 2 718 milliers d'euros, correspond à l'amortissement dérogatoire sur logiciels et licences acquis jusqu'au 31 décembre 2019 et complète l'amortissement économique effectué à l'actif du bilan.

Note n° 13 : Provisions pour risques et charges

Néant.

Note n° 14 : Etat des dettes

En milliers d'euros	Montant brut	Échéance à un an au plus	Échéance à plus d'un an et cinq ans au plus	Échéance à plus de cinq ans
Emprunts obligataires	-	-	-	-
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	-	-	-	-
Emprunts et dettes financières divers	-	-	-	-
SOUS-TOTAL EMPRUNTS ET DETTES FINANCIÈRES	**-**	**-**	**-**	**-**
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	385	385	-	-
Dettes fiscales et sociales	107	107	-	-
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	275	275	-	-
Autres dettes	16	16	-	-
Produits constatés d'avance	50	50	-	-
TOTAL DES DETTES	**833**	**833**	**-**	**-**

Informations sur les postes du compte de résultat

Note n° 15 : Le chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires s'élève à 6 277 milliers d'euros et se répartit de la façon suivante :

- 5 712 milliers d'euros, MGEN
- 560 milliers d'euros, HARMONIE MUTUALITE,
- 5 milliers d'euros, MUTUELLE ENTREPRISES SCHNEIDER ELECTRIC

Note n° 16 : Autres éléments du compte de résultat

Les charges d'exploitations s'élèvent à 3 241 milliers d'euros.

Le poste « autres achats et charges externes » d'un montant de 1 570 milliers d'euros comprend principalement :

- locations pour un montant de 82 milliers d'euros,
- honoraires pour un montant de 1 327 milliers d'euros,
- publicité pour un montant de 47 milliers d'euros,
- personnel extérieur pour un montant de 16 milliers d'euros,
- frais de colloques, séminaires et documentation générale pour un montant de 38 milliers d'euros,
- achats divers pour un montant de 45 milliers d'euros,
- voyages et déplacements pour un montant de 12 milliers d'euros.

Le poste « impôts et taxes et versements assimilés » correspond à la taxe sur les bureaux.

Le poste « rémunération du personnel » d'un montant de 63 milliers d'euros correspond aux salaires versés aux collaborateurs recrutés au cours du 4ème trimestre 2019.

Le poste « dotation aux amortissements » d'un montant de 696 milliers d'euros correspond à une annuité d'amortissements comptable.

Le poste « autres charges » d'un montant de 885 milliers d'euros correspond aux redevances et licences.

Le résultat fiscal

En milliers d'euros	2019
Résultat comptable avant impôts	**318**
Réintégrations	**2**
Déductions	**0**
Résultat fiscal	**320**
Impôts 15% <38120 €	**6**
Impôts 28% >38120 €	**79**
TOTAL IMPÔTS	**85**

Le résultat exceptionnel

Le résultat exceptionnel, d'un montant de -2 718 milliers d'euros, correspond à l'amortissement complémentaire.

D. Informations sur les postes du compte de résultat

Fiscalité latente et différé :

Néant.

Effectifs :

Effectif du personnel au cours du 4ème trimestre 2019 : 4 cadres

Rémunération des dirigeants :

Néant.

Entreprises liées :

MGEN

Honoraires des commissaires aux comptes :
Les honoraires des Commissaires aux comptes s'élèvent à 15 milliers d'euros.